

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **48 (1912)**

Heft 51-52

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Nutzungsbedingungen

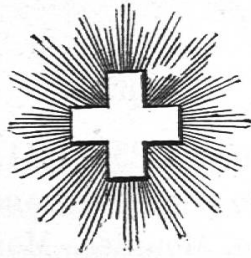
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLVIII^{me} ANNÉE

N° 51-52.



LAUSANNE

21 Décembre 1912

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Etrennes de « l'Éducateur »*. — *Lettre de Paris. (Suite)*. — *Chronique scolaire : Vaud. Jura bernois. Neuchâtel.* — *Almanach Pestalozzi.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Ecoles enfantines.* — *Récitation.* — *Orthographe.* — *Comptabilité.* — *Contes de Noël.* — *Table des matières.*

ÉTRENNES DE L'ÉDUCATEUR

Dans le but d'être agréables à nos abonnés, nous avons aujourd'hui le plaisir de leur offrir, à prix très réduits, les volumes suivants choisis parmi ceux qui peuvent le plus contribuer à l'enrichissement de leur bibliothèque :

1. *Seippel, Paul. La Suisse au XIX^{me} siècle.* Etude historique, économique, etc., 3 grands volumes in-4° de plus de 500 pages chacun, 600 gravures. (Au lieu de 25 fr.) *Fr. 10 —*
2. *Maillefer, Paul. Histoire du canton de Vaud.* Grand in-8°, 550 pages avec 250 gravures, ouvrage de bibliothèque scolaire. (Au lieu de 10 fr.) *Fr. 5 —*
3. *Chants du pays.* Anthologie des poètes de la Suisse romande, 500 pages; sous la direction de A. Imer-Cuno. (Au lieu de 6 fr.) *Fr. 3 —*
4. *Tissot et Cornut. Les Prosateurs de la Suisse française.* Recueil de morceaux choisis de Rousseau, Bridel, Petit-Senn, Vinet, Tœppfer, Olivier, Marc Monnier, etc., etc., 360 pages. (Au lieu de 3 fr. 50) *Fr. 1 —*
5. *Rossel, Virgile. Histoire de la littérature française hors de France.* Biographie et extraits des œuvres des auteurs suisses français, belges, canadiens, etc., 530 pages, grand in-8°. (Au lieu de 8 fr.) *Fr. 3 —*

6. **Au foyer romand.** Années 1889 à 1911, (sauf 1900, 1901, 1906 et 1907). La fleur de la pensée romande : Rod, Vallette, Warnéry, Godet, Tavan, Monnier, Morax, etc. Gerbe littéraire. (Au lieu de 3 fr. 50 le vol.) Fr. 1 —
7. **Warnéry, H. Littérature et morale,** critique littéraire : — Daudet, Mérimée, l'erreur du XVIII^{me} siècle, etc. (Au lieu de 4 fr.) Fr. 1.50
8. **Herzen, A.,** prof. à l'Université de Lausanne. **Causeries physiologiques.** La vie. — Les microbes. — Bilan de l'organisme. Influences réciproques du physique et du moral. (Au lieu de 3 fr. 50) Fr. 1 —
9. **André. Causeries françaises.** Revue de langue et de littérature française *contemporaine*, accompagnée de lectures, années 1903 et 1904. (Au lieu de 3 fr. 50 le vol.) Fr. 1 —
10. **Recueil de monographies pédagogiques.** Rousseau, Pestalozzi, Girard, Fellenberg, etc. En français et en allemand. (Au lieu de 7 fr. 50) Fr. 2.50
11. **Allemand. Divertissements gymnastiques de l'enfance.** Jeux et rondes, renfermant la musique de 40 chants divers. (Au lieu de 1 fr. 50) Fr. 0.50
12. **Ceresole, A. Voix et Souvenirs.** Fêtes et quatrains. — Rodoillet et le bourreau de Berne. — Ganganet. — La miche de Noël (au lieu de 3 fr. 50) Fr. 1 —
13. **Rod, Edouard. Pernette.** Nouvelle vaudoise. (Au lieu de 2 fr. 50) Fr. 1 —
14. **Hänni. Chez les Canaques.** Joli récit d'un voyage de trois ans. (Au lieu de 3 fr. 50) Fr. 1 —

Tous ces ouvrages seront envoyés franco contre remboursement. On souscrit par simple carte postale adressée à la *Gérance de « l'Éducateur »*. Bien spécifier les volumes désirés.

LETTRE DE PARIS (*Suite*).

III. Et toutefois le gouvernement ne s'engagera pas dans la voie de la répression sans avoir affirmé son souci d'assurer la prospérité de l'école laïque par d'importantes réformes jugées actuellement nécessaires, et son dessein de faire droit, dans la plus large

mesure possible, aux revendications professionnelles des instituteurs, particulièrement aux demandes d'augmentation des traitements qu'ont tant de fois formulées leurs associations amicales. Le ministre de l'Instruction publique prononce à ce sujet des discours destinés à faire sensation et il rend public (22 septembre) un projet de loi tendant à améliorer la situation matérielle et morale des instituteurs, projet dont l'adoption par les Chambres — si jamais elle a lieu — se traduira financièrement par un surcroît annuel de dépenses de 40 millions de francs ¹.

A noter que si la divulgation de ce vaste projet a visé — comme certains le prétendent — à rallier au gouvernement la grande masse des instituteurs français, elle paraît avoir atteint incomplètement son but, car la commission permanente de la Fédération des Amicales d'instituteurs, parlant au nom de 90 000 adhérents, a immédiatement fait savoir qu'elle était d'accord avec les syndicalistes pour revendiquer le droit commun en matière d'association et qu'elle jugeait regrettable que la légalité provisoire (?) établie par la Chambre des députés en 1905 ² ait été supprimée à la date du 10 septembre 1912, sans enquête, sans demande d'explication, et pour des motifs que les intéressés ont toujours déclarés inexistantes ou tendancieusement interprétés. »

¹ Voici les grandes lignes de ce projet :

1^o Modification du concours d'entrée et du programme des écoles normales en vue d'en améliorer le recrutement ;

2^o Prime accordée aux instituteurs qui feront recevoir des candidats aux écoles normales ;

3^o Remplacement des deux brevets actuels (élémentaire et supérieur) par un unique brevet de capacité donnant aux instituteurs l'unité d'origine ; maintien de la prime temporaire au brevet supérieur jusqu'à extinction des titulaires ;

4^o Relèvement des traitements de début (stagiaires : 1200 fr. ; titulaires hommes : 1500 fr. ; titulaires femmes : 1400 fr.) et création d'une classe exceptionnelle (2500 et 2300 fr.)

5^o Outre les avantages actuellement accordés pour maladie ou charges de famille, attribution du traitement de la classe correspondante des instituteurs aux institutrices veuves, divorcées ou séparées de corps ayant charge d'enfant ;

6^o Extension des attributions du conseil départemental en ce qui concerne le tableau d'avancement, les déplacements d'office, les peines disciplinaires ; augmentation dans ce conseil du nombre des instituteurs élus, et adjonction de deux pères de famille ayant des enfants dans une école publique.

² Il s'agit d'une amnistie accordée par la Chambre, en novembre 1905, aux contrevenants à la loi de 1884, après un vote donnant raison au gouvernement qui estimait que cette loi n'autorisait pas les syndicats d'instituteurs.

Un appel que le ministre de l'Instruction publique croit encore, par esprit d'indulgence et de conciliation, devoir adresser aux instituteurs syndiqués pour les ramener à la soumission et au devoir (4 octobre), provoque de leur part une réplique qui est un nouveau défi à son autorité, et dans plusieurs départements les sections syndicales qui s'étaient d'abord dissoutes s'efforcent, malgré la défense et les menaces des préfets, de se reconstituer.

IV. Alors le gouvernement, qui a déjà intenté des poursuites judiciaires au syndicat de la Seine pour faire trancher la question de droit par un tribunal, se résout à prendre en outre des mesures administratives contre les instituteurs qui ont signé le manifeste du 16 septembre et la réplique à la circulaire du 4 octobre. Il invite ses préfets à les traduire devant les conseils départementaux, et avec eux ceux qui ont reformé leurs syndicats après avoir d'abord obéi à l'injonction du 22 août.

Au jour où j'écris ces lignes (23 octobre), deux jugements ont été rendus contre les instituteurs rebelles.

Le premier l'a été par le conseil départemental de la Seine qui a voté, à une très faible majorité, la peine de la censure contre les instituteurs qui lui avaient été déférés. Fait significatif : sur 14 instituteurs et institutrices qui font partie de cette assemblée, 13 se sont prononcés pour l'acquiescement des prévenus.

Le second, qui est d'hier même, émane de la neuvième chambre du tribunal correctionnel de la Seine. Il prononce la dissolution du syndicat parisien et condamne à une amende et aux frais du procès vingt-cinq instituteurs et institutrices que le juge d'instruction avait inculpés d'infraction à la loi sur les associations ouvrières.

Il importe de dire que les accusés, ayant déclaré *faire défaut*, ont le droit de former opposition à la sentence dans un délai déterminé, et qu'ils en useront probablement. En effet, la tactique qu'ils ont suivie, tant au cours de l'enquête qu'au procès lui-même (ici, tentative de leurs avocats pour amener le tribunal à se déclarer incompétent) a eu pour but avoué de faire traîner l'affaire jusqu'après la prochaine rentrée du Parlement : une demande d'interpellation déposée par un député partisan des syndicats de fonctionnaires, ferait alors la Chambre juge du conflit ; — et l'on

ne sait que trop déjà quel vote anarchique peut sortir d'un débat parlementaire, quand une telle occasion est offerte aux partis mécontents, ou envieux du pouvoir, de monter à l'assaut du gouvernement!

H. MOSSIER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. Inauguration d'un collège. La commune de Cuarnens a inauguré son nouveau bâtiment scolaire le 2 novembre écoulé. La cérémonie s'est déroulée suivant le programme habituel. Des discours ont été prononcés par MM. Bovey, syndic, Pittet, président de la Commission scolaire, Chuard, Chef du Département de l'Instruction publique. Les enfants ont apporté leur collaboration par l'exécution de plusieurs chœurs sous la direction de M. Hoffer, instituteur, et de Mlles Berzin et Porchet, institutrices. Le nouveau bâtiment est fort bien compris et répond en tous points aux exigences modernes : air, lumière, espace à profusion ; il fait honneur à l'architecte, M. Oulevey, qui en a élaboré les plans, et aux autorités de Cuarnens qui n'ont pas reculé devant les sacrifices financiers qu'exigent de semblables constructions.

A. D.

***** Une bonne mesure.** — Nous apprenons que les autorités municipales de Nyon viennent de décider, qu'à partir de sept heures du soir, il est interdit aux enfants de voyager dans les rues, seuls ou sans motif plausible. La police a plein pouvoir pour dresser procès-verbal en cas de contravention. Excellente mesure à prendre partout.

A. D.

***** Un joli trait.** — Deux jeunes écoliers de douze ans ont organisé une tombola en faveur des blessés et de la Croix-Rouge dans les Balkans. Ils ont préparé 400 billets à 20 centimes, les ont vendus à leurs camarades et aux habitants du village, puis ont eux-mêmes préparé et confectionné de jolis lots pour assurer un tirage en règle et ne pas mécontenter les acheteurs de billets. L'enfance n'est pas toujours « l'âge sans pitié ! »

***** Ecole et famille.** — Poursuivant leur idée, la Commission scolaire et le corps enseignant yverdonnois, viennent d'organiser une nouvelle réunion avec les parents des élèves, pour discuter les deux sujets suivants : 1° Les cinématographes. 2° Les mauvaises lectures.

Cette idée nous paraît très heureuse ; de semblables discussions ne peuvent être que profitables et amener un rapprochement toujours plus intime entre la famille et l'école.

A. D.

JURA BERNOIS. — Le Bulletin de la Société des instituteurs. Dans ses réunions des 18 et 23 novembre, le corps enseignant de la ville de Berne, faisant partie de la Société des instituteurs bernois, a pris position contre la transformation du *Bulletin* en un organe pédagogique devant paraître toutes les semaines. M. Armin Leuenberger assimilait la Société des instituteurs à un syndicat, et il citait l'exemple de ces associations qui prospèrent grâce à leurs journaux. M. A. Mühlheim par contre a montré que les 72 % des recettes de la Société étaient

consacrées à l'administration et qu'on ne peut aller plus loin dans l'augmentation des cotisations. Le développement du journal dans le sens indiqué par les partisans de ce prétendu progrès coûterait annuellement 14 000 fr. de plus qu'aujourd'hui, d'après M. A. Schmid, ancien maître secondaire. H. GOBAT.

*** † **Samuel Wittwer.** — Samuel Wittwer, maître secondaire à Langnau, est décédé à Berne, le 8 décembre, après une longue maladie patiemment supportée. Wittwer a représenté pendant de nombreuses années le canton de Berne dans la Société des instituteurs de la Suisse allemande. Il était correspondant de plusieurs journaux suisses; il est aussi l'auteur de diverses publications pédagogiques estimées.

*** **Le centenaire du collège de Delémont.** — Les anciens élèves de cet établissement ont eux aussi voulu, par une manifestation spontanée, célébrer le centième anniversaire de la fondation du collège de Delémont par Napoléon Ier. Un banquet de 160 couverts, deux cortèges, dont l'un aux flambeaux, plusieurs discours enthousiastes ont caractérisé le 8 décembre, qui a été un jour de fête pour la population delémontaine. Des souscriptions ont permis de créer un fonds devant venir en aide aux élèves peu fortunés. H. GOBAT.

NEUCHÂTEL. — Extraits du Rapport du Département de l'Instruction publique, 1911. (Suite.) — Ecole secondaire mixte à Saint-Aubin. — 49 élèves dont 24 en 1^{re} année, 10 en 2^e et 15 de langue étrangère. Course scolaire de 2 jours dans le Valais. Dépenses de l'année fr. 7 411,15 soit fr. 151,25 par élève.

Ecole secondaire mixte aux Verrières. — 37 élèves réguliers dont 21 en classe inférieure et 16 en supérieure; 32 étaient domiciliés aux Verrières et 5 aux Baryards. Recettes et dépenses égales de fr. 7 988,85, soit 215,90 par élève.

TABLEAU
des Recettes et des Dépenses relatives à l'Enseignement secondaire pour l'année 1910.

	Fr.	C.
Neuchâtel. Ecole secondaire et supérieure pour jeunes demoiselles		
— Ecole secondaire et collège classique inférieur p. garçons	171	271,40
Boudry-Cortailod. Ecole secondaire mixte	10	525,—
Colombier. — — —	10	959,05
Saint-Aubin. — — —	7	411,75
Fleurier. — — —	20	896,95
Les Verrières. — — —	7	988,85
Cernier. — — — du Val-de-Ruz	17	402,60
Le Locle. Ecoles secondaires et industrielles	49	840,40
La Chaux-de-Fonds. Ecoles secondaires et supérieure pour jeunes demoiselles; gymnase communal pour garçons	117	688,65
Total	413	984,65

II. — *Enseignement primaire. — Quarantième rapport des Inspecteurs des Ecoles enfantines et des Ecoles primaires:*

1. Statistique des classes :

Districts	Garçons	Filles	Mixtes	Mi-primaires		Totaux	
				mi-enfantines	Enfantines		
Neuchâtel	27	28	33	6	19	113	} 265 I ^{er} arrondt.
Boudry	1	1	50	3	13	68	
Val-de-Travers	12	12	47	1	12	84	
Val-de-Ruz	—	—	37	13	11	61	} 306 II ^e arrondt.
Le Locle	19	18	21	19	9	86	
La Chaux-de-Fonds	35	39	52	12	21	159	
Totaux	94	98	240	54	85	571	571

Classes nouvellement créées. — Peseux : Les sexes ont été séparés dans les 6^e et 7^e années qui comptent maintenant 1 classe de garçons et 1 de filles ; 1 nouvel instituteur a été nommé dans cette localité où il y a actuellement 3 instituteurs. — Couvet : Un 3^e instituteur a également été nommé. Cette commune compte maintenant 12 classes primaires dont 6 de garçons et 6 de filles ; en plus il y a 2 classes enfantines mixtes. — Saint-Sulpice : La classe enfantine a été dédoublée et une nouvelle classe primaire a dû être ouverte. — Le Locle : On a ouvert provisoirement une classe de 3^e année primaire. — La Chaux-de-Fonds ; une classe a été ouverte à Convers-Gare.

Classes supprimées. — La Chaux-de-Fonds : Deux classes ont été supprimées dans les collèges de la ville.

(A suivre.)

L. Q.

ALMANACH PESTALOZZI

(Edition spéciale destinée au Corps enseignant.)

Aux membres de la S. P. R.

On sait qu'en échange d'une subvention importante à sa Caisse de secours, la Société pédagogique romande a renoncé momentanément à faire paraître l'*Agenda des Ecoles*. L'*Almanach Pestalozzi* l'a donc remplacé. Le vide a-t-il été ainsi comblé pour le corps enseignant ? Il a paru à votre Comité que l'*Almanach Pestalozzi* était surtout le *livre de l'écolier* et, d'entente avec la maison Payot, nous l'avons allégé, partant simplifié, rendu moins volumineux, et plus directement utile par l'adjonction d'une douzaine de pages dont on regrettait la disparition. C'est l'*agenda spécial destiné au corps enseignant*¹. Tel qu'il est, nous sommes persuadé qu'il peut lui rendre de bons services et nous le lui recommandons chaleureusement. Nous serions également reconnaissant à ceux de nos lecteurs qui voudraient nous indiquer des améliora-

¹ Voir N^o 49 de l'*Educateur*, p. 736.

tions à lui apporter et nous nous empresserions d'en faire part à l'éditeur qui, pour une prochaine édition, en tiendrait certainement compte dans la mesure du possible.

Le Comité de la Société pédagogique romande.

BIBLIOGRAPHIE

Le Guide des Eclaireurs Suisses, par S. Jeanneret, membre du Comité central.

Publié sous les auspices du Comité central des Eclaireurs Suisses. — L. Martinet, éditeur, Lausanne.

La question des Eclaireurs est à l'ordre du jour. Depuis quelque temps on parle beaucoup de cette nouvelle méthode d'éducation, sans toutefois être toujours bien au clair sur les fins poursuivies par les organisateurs de ce mouvement. Le *Guide* qui vient d'être publié, sous les auspices du Comité central des Eclaireurs Suisses, donne en quelques pages la caractéristique de l'œuvre des Eclaireurs telle qu'elle a été adaptée à notre contrée par les comités d'initiative. Il expose les principes qui ont présidé à l'organisation du travail chez nous, et permet par là même son extension.

La pensée de fédérer tous les groupements sur la base d'un règlement très large, nous paraît avoir heureusement inspiré les promoteurs; elle permet à la fois l'unité et la liberté d'action.

La moitié de l'ouvrage est consacrée à l'étude de la formation des « Instructeurs », « des Eclaireurs » et des « Patrouilles ». Les indications précises et brèves suffiront à ceux qui voudront se mettre à la tâche et leur permettront d'éviter les erreurs de début. Il n'est évidemment pas possible d'instituer dans toutes les localités du pays des cours spéciaux pour ceux qui voudraient consacrer un peu de leur temps à l'éducation de la jeunesse. Le *Guide*, qui paraît actuellement, comblera en quelque mesure cette lacune.

Cette brochure, illustrée de jolies gravures et reliée en toile souple, est en vente au prix de 1 franc dans toutes les librairies.

Du drame à la comédie, par G. Aubort. — Léon Martinet, éditeur, Lausanne.

Sous ce titre quelque peu énigmatique, G. Aubort publie une série de nouvelles ayant un cachet spécial : de profondes et sérieuses vérités se cachant sous une apparence ironique ou paradoxale. Plusieurs de ces nouvelles sont remarquables par l'intensité de tristesse ou de souffrance qu'elles expriment. A signaler particulièrement celles qui sont intitulées : *L'iniquité des pères*, *Le libre penseur* et *Tous les hommes sont frères*. Cette dernière constitue à elle seule la moitié de l'ouvrage. Elle traite de cet angoissant problème social : l'emploi de la troupe en temps de grève et nous donne le spectacle effrayant du conflit moral qui éclate entre deux frères combattant l'un contre l'autre.

L'ensemble de l'ouvrage dénote un grand talent d'observation et de réelles qualités de style. E. A.

Nouveauté à recommander comme étrenne : *Les beaux arbres du canton de Vaud*, publié par la Société vaudoise des forestiers, sous la direction de Monsieur H. Badoux, forestier à Montreux. Deuxième volume. Vevey, Imprimerie Säuberlin et Pfeiffer. Splendides illustrations. Prix 4 francs.

PARTIE PRATIQUE

ÉCOLES ENFANTINES

Un jeu dangereux (Causerie morale).

Le petit Marius a cinq ans et va à l'école. Pour s'y rendre, il passe devant un bâtiment en construction, mais il ne s'arrête pas en chemin; il sait que pour arriver à l'heure en classe, il doit se hâter.

A la sortie, il regarde travailler les maçons et observe la grue. Son fonctionnement l'intéresse; il aimerait voir cette « machine » de tout près. Hélas ! il ne peut s'en approcher : un écriteau dont on lui a lu le texte : « Défense de stationner, danger », l'oblige à s'éloigner.

Dans le voisinage immédiat du chantier, Marius découvre une ou deux planchettes abandonnées au milieu de débris de toutes sortes. Il les ramasse, les tourne et les retourne, combine ce qu'il pourrait bien en faire, et, ayant trouvé encore un morceau de verre (il sait cependant qu'on lui défend d'y toucher), notre bambin s'empresse de le saisir et décide de fabriquer une boîte vitrée pour y mettre par la suite des chenilles qu'il se réjouit d'élever.

Il arrive à la maison tout heureux de sa trouvaille, se met aussitôt à l'ouvrage dans quelque coin de la cour, quand soudain le verre se casse dans sa main. Il a une profonde blessure. Maman, accourue aux cris désespérés qu'elle entend, examine les doigts tout ensanglantés de Marius et doit appeler un docteur.

L'enfant, tout à l'heure si gai, si content et à l'air si bien portant, apparaît en cet instant, abattu, sans force, le regard terne et le teint blême.

Le médecin, après examen de la main blessée, fait un premier pansement qu'une « sœur » de la polyclinique renouvellera chaque jour, bande la plaie et, le bras en écharpe, Marius ne pourra plus aller à l'école pendant quelques jours. C'est ce qu'atteste la déclaration suivante :

« Rastello, Marius, 5 ans, s'est fait aujourd'hui, avec des débris de verre, une profonde blessure à la main droite. Il ne pourra pas aller à l'école pendant une semaine.

» Lausanne, le 16 novembre 1912.

Dr B... »

Les journées passées à la maison sont longues pour notre petit écolier qui doit rester inactif, lui qui aime à travailler avec ses doigts plus qu'avec son cerveau. Il ne pourra plus broder, tisser, plier, construire boîte, maison, etc. (pour le moment, du moins), car pour ces occupations il a besoin de ses deux mains.

Il aura le temps de réfléchir aux dangers de certains amusements. Et, se souvenant des conseils de sa maîtresse, il prend de bonnes résolutions, promet qu'à l'avenir ses poches ne seront plus le refuge de clous, boîtes d'allumettes vides, morceaux de verre, etc. Il y mettra un mouchoir bien propre et c'est tout !

Jouez, récréez-vous, amusez-vous bien, petits enfants, mais prenez garde à vos jeux : quelques-uns sont dangereux, et quand vous voudrez vous livrer à l'un de ces amusements défendus, pensez à votre petit camarade Marius ! E. N.

RÉCITATION

Noël.

Courez à la forêt prochaine,
Courez à l'enclos des fermiers :
Coupez le gui sur le grand chêne,
Coupez le houx le long des haies,
Qui bordent le chemin des bois !
Coupez le houx sous les futaies
Où sont nos vieux temples gaulois,
Coupez le gui ! Coupez le houx !
Feuillage vert, feuillage roux,
Mariez leurs branches !
Perles rouges et perles blanches :
Coupez le gui ! Coupez le houx !
C'est la Noël ! Fleurissez-vous !

Ch. FRÉMINE.

Le Père Janvier.

— ... Maudit sois-tu, vilain bonhomme
Qui viens dans ton paletot blanc
Nous extorquer la forte somme
Sous prétexte du Jour de l'An.
Pour te complaire, face blême,
De peur de t'affliger, vieil ours,
Il faut donner, donner quand même,
Donner encor, donner toujours !
Donner à l'un, donner à l'autre,
A tous, sans compter l'imprévu...
A ma femme comme à la vôtre,
A Z... que je n'ai jamais vu...
Je passe des instants critiques
Au milieu de mille douleurs
A dévaliser les boutiques,
A faire des moissons de fleurs.
Vilain bonhomme, horrible ancêtre,
De givre et de glaçons vêtu,
Qui viens frapper à ma fenêtre,
Maudit sois-tu ! Maudit sois-tu !
— Maudissez-moi ! D'une voix forte
Appelez-moi traître, bandit,
Scélérat, voleur. Que m'importe ?
Ce n'est pas ça qui m'étourdit
Ni pour si peu que je m'affole...
Contre vos cris je me défends
Moi qui suis, — et ça me console —
Béni par les petits enfants !

RAOUL TOCHÉ.

ORTHOGRAPHE

Degrés intermédiaire et supérieur.

Une grange.

La grange est ouverte, on a rentré le foin parfumé qui sent la montagne et dont l'odeur éveille en moi les souvenirs confus de mon enfance : la grange où l'on se réfugie quand il fait mauvais temps ou que la bise est si forte qu'elle fait trembler la maison et qu'elle siffle dans le feuillage des arbres, la grange hospitalière et sombre. Assis sur une poutre, près d'une grande ouverture dans la muraille grise, c'est de là que nous regardons tomber les pluies interminables : les longues pluies monotones et douces de l'été qui tombent sans bruit et sans fin.

Ou bien ce sont les pluies brusques qui viennent avant l'orage et qui font sur les tuiles un bruit de pierre ; et aussi les pluies froides qui annoncent le retour de septembre et où l'on sent déjà la neige. Alors nous nous blottissons dans le foin dont la chaleur réchauffe nos doigts engourdis.

(*Gazette de Lausanne.*)

ANDRÉ DELHORBE.

REMARQUE. Pour les élèves du degré intermédiaire, la dictée se terminera au premier alinéa, soit aux mots : « qui tombent sans bruit et sans fin ».

VOCABULAIRE. Eveiller, confus, se réfugier, la bise, hospitalière, l'ouverture, la muraille, interminable, monotone, brusque, annoncer, se blottir, réchauffer le doigt, engourdi.

Orthographe d'usage. La bise, le vent, le joran, la vaudaire, le föhn, le mistral, le sirocco, le solano, le simoun, le vent alizé, le mousson. — *Hospitalier*, l'hospitalité, l'hospice, l'hôte, l'hôtelier, l'hôtel, l'hôpital, l'Hôtel-Dieu, les Hôtels-Dieu. — *Monotone*, monosyllabe, monopole, monologue, monolithe, monocotylédon, monogramme, monocorde, monarque. — *Brusque*, brusquer, brusquement, la brusquerie.

GRAMMAIRE. *Etude de l'article simple.* Copier tous les noms communs de la dictée précédés de l'article simple, dans l'ordre suivant : noms masculins précédés de *le* ; noms féminins précédés de *la* ; noms pluriels précédés de *les*.

Permutations du verbe. (Degré intermédiaire.) Copier la dictée en mettant les verbes à l'imparfait de l'indicatif et en soulignant tous les articles simples. — (Degré supérieur.) Copier la dictée en mettant les verbes au plus-que-parfait et en soulignant les articles simples. A la fin de l'exercice, écrire la règle suivante trouvée par les élèves : *L'article est un mot placé devant le nom pour en indiquer le genre et le nombre ; les articles simples sont : le, la, les.* PAUL CHAPUIS.

Noël

Noël touche les cœurs les plus durs. Une trêve suspend la bataille humaine. La première neige blanchit les toits des hauts quartiers. Les enfants ont les joues roses, une orange au creux de la main, une clarté naïve au fond des yeux. Et l'on s'en va sur la place, vers les échoppes. On achète du fil argenté, des noix dorées, des ours en biscuit qui tirent une langue rouge, des étoiles en papier, du houx, des baies, que l'on accroche aux branches du sapin qui sent si bon la résine. On achète encore une oie ficelée, du vin de Malaga... Mais une gravité tempère cette joie. Mêlés à l'odeur des marrons grillés, des souvenirs

d'enfance flottent sous le ciel brumeux ; ces souvenirs frappent à toutes les portes. Et les orgues jouent dans les églises ; la foule chante ; une voix dit : *Voici, je vous annonce une bonne nouvelle...* Et pour annoncer cette bonne nouvelle à ceux qui n'osent pas entrer, suspendues là-haut aux poutres entrecroisées, les cloches sonnent, sonnent tout le temps... Alors dans le secret beaucoup d'hommes regrettent leur méchanceté.

(Tiré de : *Leurs œuvres les suivent.*)

B. VALLOTTON.

VOCABULAIRE : Trêve, suspendu, elle suspend, le toit, la toiture, quart, le quartier, clarté naïve, l'échoppe, l'ours, le houx, baie, résine, oie, odeur, odorat, marron, entrecroiser.

Homonymes de *fond* et de *sent*.

Mettre la dictée à l'imparfait, au passé défini, au futur, par écrit ou oralement.

A. COURVOISIER.

COMPTABILITÉ

MÉMOIRE : 4^e EXEMPLE

A M. Jaques Louis Pécelet, serrurier à Bex

Monsieur Maurice Desportes, à Lavey DOIT

Bex, le 23 novembre 1912

	Quantité	Prix	F. C.
	Kg.	Fr. C.	
Fers à T pour poutraisons	2650	0,24	636,—
Portail en fer rond	375	1,30	487,50
Barrière de balcon, en fonte	125	0,95	118,75
Rampe d'escaliers à fuseaux	112	0,80	89,60
Lande de cheminée en fer d'angle	11,5	0,90	10,35
Bâscule de cheminée	13,5	1,10	14,85
	Pièces		
Fermente de paires de volets	9	14—	126—
» de porte d'entrée	1	50—	50—
» » » palière	1	38—	38—
» » portes de chambre	5	14—	70—
» » » d'armoire, 2 vantaux	2	8,50	17—
» » » » 1 vantail	1	6—	6—
» » » de cave	2	10,50	21—
		Total fr.	1685.05

Notes : *Lande*, support en fer sur lequel repose le manteau de cheminée. La *bâscule* de cheminée comprend une section ouvrante pour la vapeur, avec tringle et crémaillère. La *fermente* complète d'une paire de volets comprend 4 éparres 4 contre-éparres, 4 gonds, 2 loquetaux, 2 crochets, 2 râteaux, 2 pattes d'arrêt de loquetaux, une patte d'arrêt sur la tablette, une poignée et 2 goujons scellés sur la face. La fermente d'une porte d'entrée comprend 2 éparres, 2 T entaillés à mi-bois, 3 gonds à glands montés sur plaque, une serrure à loquet avec passe-partout, forte poignée en laiton, seuil en fer. Celle d'une porte de chambre à 3 fiches, une serrure avec poignée et targette.

CONTES DE NOËL

Le vieux sapin.

Sur le sommet d'une haute montagne vivait un vieux sapin. Il était si vieux, si vieux, qu'il avait complètement perdu la mémoire, et déjà depuis longtemps il avait oublié son âge. Malgré sa vieillesse, il se tenait encore parfaitement droit et gardait toute l'année ses petites aiguilles vertes, comme c'est du reste l'usage chez tous les membres de la grande famille des sapins. Lorsqu'en hiver, ce vigoureux vieillard voyait au pied de la montagne une forêt de chênes complètement dépouillée de ses feuilles, il ne pouvait s'empêcher de penser que certainement les sapins étaient d'une espèce supérieure. Tous ses amis, nés à la même époque que lui, étaient morts depuis longtemps ; lui seul vivait encore, entouré d'une nombreuse famille, car presque tous les sapins de la montagne étaient ses enfants. Durant sa longue vie, il avait donné naissance chaque année à une quantité de cônes. Les cônes de sapin sont les berceaux dans lesquels les sapins placent leurs enfants ; derrière chaque écaille du cône est logé un petit enfant sapin. Chaque enfant naît avec une petite aile et sitôt qu'il peut sortir de son berceau, il dit adieu à son père et s'envole au loin emporté par le vent. Une fois tombée sur le sol, la petite graine s'y enfonce et il en sort un petit sapin. C'est ainsi que sont nés tous les sapins de la montagne. Le vieux sapin passait une heureuse vieillesse au milieu de sa verte famille ; il avait une affection toute particulière pour l'un de ses enfants, un sapinet de trois pieds de haut qui croissait à ses pieds. Avec quel plaisir il le voyait grandir et pousser de nouvelles branches ! En été, il le protégeait contre les rayons brûlants du soleil, et en hiver ses longs bras retenaient la neige qui aurait pesé lourdement sur le petit sapin. Il lui racontait l'histoire du père et de la mère corbeau qui venaient sur la cime des sapins croasser bruyamment des intérêts de leur famille ; celle d'un petit loup qui avait désobéi à sa mère et s'était égaré dans la forêt, et celle d'un vieil ours qui s'était cassé la jambe en tombant dans un ravin.

Le sapinet était curieux comme tous les enfants de son âge, aussi ne cessait-il de questionner.

— Père, dit-il un jour, qu'est devenu mon grand frère, celui que les bûcherons ont coupé l'hiver dernier ?

— Je ne sais, répondit le père, il était si beau et si droit ! Je pense que le tronc sera devenu le mât d'un navire.

— Et ses branches ? demanda le sapinet.

— On en aura probablement fait des manches de balais ou de râteliers.

— Vraiment, dit le sapinet ; deviendrai-je aussi un mât de navire et des manches de balais ?

— Cela dépend de l'âge auquel tu parviendras, répondit le vieux sapin ; si tu meurs jeune, tu ne seras probablement jamais qu'une perche autour de laquelle on fera grimper des haricots ; qui sait ? on fera peut-être de toi des échelas pour la vigne.

Le petit sapin réfléchissait beaucoup à tout ce que disait son père ; il aurait bien aimé grandir, mais la pensée de mourir et de devenir échelas lui était particulièrement désagréable.

Par une belle après-midi du mois de décembre, un bûcheron, passant par là, s'arrêta près du grand sapin.

— Oh ! dit-il, quel magnifique arbre ! mais voici un petit sapin qui fera mon affaire. Monsieur Herbert m'a prié de lui en apporter un pour Noël ; il n'y en a point de plus joli dans tout le voisinage ; c'est dommage de le couper ; je vais tâcher de le déraciner ; monsieur Herbert pourra le planter ensuite sur sa pelouse. En disant cela, le bûcheron donna quelques coups de pioche autour du sapinet ; il lui coupa même, sans le vouloir, plusieurs racines, puis il l'arracha, le mit sur ses épaules et descendit la montagne. Tout cela se passa si vite que le sapinet n'eut pas même le temps de dire adieu à son père ; il ressentit de si fortes douleurs aux racines qu'il s'évanouit. Lorsqu'il revint à lui, il se trouva planté dans une caisse remplie de terre et placée au milieu d'un salon ; un monsieur l'arrosait ; ce rafraîchissement finit bientôt par le remettre complètement. Plusieurs dames entrèrent dans la chambre et plantèrent des petites bougies sur toutes les branches du sapin.

— Quelle curieuse chose ! pensait le sapinet, mon père m'avait bien dit que je porterais des cônes, mais il ne m'a jamais parlé de bougies. Quel fut son étonnement lorsque des pommes, des noix dorées, des bonbons de toutes espèces furent suspendus à ses branches ; l'on y attacha même un polichinelle qui faisait une telle grimace qu'il en frissonna jusqu'à la pointe des aiguilles. Le soir, on alluma les bougies et une bande de joyeux enfants vinrent l'admirer et s'amuser autour de lui.

Le petit sapin se trouvait vraiment très joli ; il aurait seulement désiré pouvoir se montrer ainsi à ses grands frères de la forêt.

Oh ! pensait-il, je serais tout à fait heureux si mon père était là et si le bout de ma grande racine ne me faisait pas tant souffrir. Mais, que vois-je, ces bougies deviennent à chaque instant plus petites ; en voilà une qui s'éteint : on m'enlève une pomme ! puis une noix ! Oh ! malheur ! les enfants me dépouillent de tout ce qui me recouvre ; je deviens sombre et tout le monde s'en va !

Que c'est triste maintenant ! me voici redevenu petit sapin de montagne ; seule la lune m'éclaire encore.

— Belle lune ! dis-moi, ne penses-tu pas que demain je serai de nouveau joli et brillant comme aujourd'hui ?

La lune ne répondit pas ; mais le lendemain, et longtemps encore, elle éclaira le petit sapin que l'on avait placé avec sa caisse près de la porte du jardin.

Là, il vécut heureux plusieurs années, se réjouissant toujours du retour de Noël, car, à cette époque, on le rentrait dans le salon, et il redevenait sapin de Noël.

Mais il se sentait grandir et grossir ; ses racines se trouvèrent bientôt trop à l'étroit dans la caisse, ce qui lui procura un véritable dépérissement ; son maître, en ayant compris la cause, le planta au milieu de la pelouse.

Là, il prospéra à merveille, il grandit, poussa de nouvelles branches et fit chaque jour de nouveaux efforts pour ressembler à son père.

(Extrait de *Nos enfants et leurs amis*.)

Mlle SUZANNE CORNAZ.

Communiqué par A. CUCHET.

De la douleur à la joie.

I

Une soirée claire, mais glaciale ; un ciel étoilé, qu'aucun nuage n'embrume : c'est la nuit de Noël qui commence.

Du haut des clochers de la grande ville tombent les accords graves des cloches. Une allégresse inaccoutumée semble s'emparer du cœur de tous les humains. Sur le sol, durci par la gelée, les talons des passants affairés claquent vifs, lestes et gais. Les grands magasins offrent aux regards charmés leurs devantures éblouissantes de richesses tentatrices : bijoux, jouets et bonbons rutilent sous les lumières sans cesse répétées. Les restaurants, brillamment illuminés, laissent échapper, par leurs portes entr'ouvertes, des rumeurs joyeuses et des bouffées d'air chaud, imprégné de l'odeur d'appétissantes victuailles. Les fenêtres de toutes les maisons s'allument d'une lueur joyeuse ; tout semble dire : c'est Noël, faisons trêve à tout souci, à toute douleur, soyons ce soir complètement heureux !

II

Dans l'une des aristocratiques avenues de la cité, une demeure échappe à la joie générale ; elle reste sombre, muette, pareille à un gigantesque tombeau. Mme Tellier, la riche veuve, habite seule ce petit palais taillé dans le granit et le marbre. Nul sapin de Noël ne s'allumera sous les voûtes de ces salles somptueusement meublées ; on n'y échangera ni cadeaux, ni baisers. Cette maison est à jamais déserte, silencieuse et désolée. La mort a passé par là !

L'an dernier, des voix joyeuses animaient encore la confortable demeure : des éclats de rire, des chants, le son d'un piano retentissaient souvent aux oreilles des passants. Mais, hélas ! le bonheur en a maintenant disparu. La mort, faucheuse impitoyable, a tranché soudain deux existences heureuses ; deux cercueils sont sortis successivement de la maison : celui du père d'abord, puis celui de l'enfant adorée.

A jamais désespérée, la mère est restée seule. A qui se rattacher désormais ? Pourquoi vivre ? Ceux qui sont partis pour toujours ne devaient-ils pas l'emmener avec eux ?

En ce soir de Noël surtout, sa douleur est intolérable. La joie des autres lui fait mal, en lui rappelant les beaux jours de Noël passés en famille, auprès de ceux qu'elle chérissait. Elle ne sait où se réfugier pour échapper à l'obsession de ses souvenirs, ou tout au moins pour en adoucir l'amertume. Le son des cloches lui dit gravement : « Va à Celui qui console, qui apaise toutes les douleurs ! »

Hâtivement, Mme Tellier revêt un manteau de fourrure, noue un voile autour de son chapeau et dirige ses pas vers l'église voisine où l'on prépare l'office de minuit. Dans la maison de Dieu, elle laisse longtemps couler ses larmes.

III

Les étoiles au ciel brillent d'une lueur plus douce ; dans l'air, la voix d'airain vibre plus harmonieuse. O belle et mystérieuse nuit de Noël ! — Venue d'une rue étroite, l'une des plus pauvres de la ville, une fillette de sept à huit ans marche aussi à pas menus vers l'église illuminée. Son corps fluet, ses membres amaigris, ses yeux enfoncés dans sa face pâlie, ses vêtements en lambeaux, tout dénote une misère profonde.

L'enfant pousse la lourde porte de l'édifice et s'avance craintivement jusqu'auprès de l'autel orné de fleurs et de verdure. Des mains pieuses ont arrangé là une sorte de crèche, sur laquelle repose un petit Jésus de cire rose étendant les bras vers des bergers agenouillés à ses pieds ; tout autour, des agneaux frisés, un chien, un bœuf, un âne : reconstitution touchante de la scène de Bethléem.

La fillette s'approche sans apercevoir la silhouette élégante de Mme Tellier courbée sur son prie-Dieu; perdue dans l'immensité de la nef, l'enfant laisse échapper une plainte timide, mais déchirante.

« Petit Jésus, je suis venue à toi cette nuit de Noël. On m'a dit que c'est ta fête et qu'en ce jour tu accordes aux enfants tout ce qu'ils te demandent. Je ne veux ni joujoux, ni bonbons... je veux seulement te redemander une maman... La mienne est partie au ciel sans moi et ne reviendra plus. J'habite maintenant avec ma tante, qui a beaucoup d'enfants à elle et qui ne m'aime pas, elle me frappe souvent en me disant que je suis de trop... Je voudrais avoir une maman à moi, une maman qui serait bonne comme l'autre, qui m'embrasserait tous les jours, ne me battrait jamais. Dis, petit Jésus, je t'en prie bien fort, donne-moi pour mon Noël une nouvelle maman, puisque l'autre m'a laissée toute seule! »

Et la pauvre agenoillée sur les dalles de l'église tendait vers l'image de cire ses petites mains suppliantes.

Emue jusqu'au profond du cœur devant cette détresse, Mme Tellier fut saisie d'une subite inspiration. Accourant vers l'orpheline désolée, elle lui dit d'une voix tendre : « Moi, je n'ai plus de petite fille, veux-tu que je sois ta maman? » Mais déjà la fillette s'est blottie entre les bras secourables étendus pour la recevoir; la tête bouclée de l'enfant repose sur la poitrine de la dame en deuil. Exauçant la naïve prière de la pauvre petite, Jésus lui a rendu une mère!

Quelques jours plus tard, Mme Tellier obtenait du tuteur l'autorisation d'emmener l'enfant chez elle et d'en faire légalement sa fille... Et de ces deux douleurs naquit une grande joie!

Assens, décembre 1912.

C. ALLAZ-ALLAZ, institutrice.

TABLE DES MATIÈRES

Quarante-huitième année de l'« Educateur ».

Intérêts de la Société.			
<i>Cordey, J.</i> Etrennes de l' <i>Educateur</i>	745-746, 761-762	<i>Chapuis, P.</i> Les collégiens de Philippe Monnier	177-180
— Almanach Pestalozzi	767	— De l'émulation	321-323
<i>Guex, F.</i> A nos lecteurs	729-732	<i>Chessex, Alb.</i> Les « boy-scouts »	97-100
<i>Savary, E.</i> Activité du bureau de la S. P. R.	417-419	— La culture nationale à l'école	617-619
— Communication et appel	569	<i>Decker, P.</i> Une œuvre nationale	681-683
— Assemblée du Comité central de la S. P. R.	649-652, 665-668	<i>Descœudres, A.</i> Comment occuper nos enfants	305-309
Pédagogie.		<i>Dumuid, A.</i> La fatigue des écoliers	309
<i>Blanguernon, E.</i> Un vrai maître	387-388	<i>Dusserre, C.</i> Jardins d'essais scolaires	241-246
<i>Candolfi, Julia,</i> Graphologie et éducation, 353-355, 405-406, 460-461, 504-505, 589-591		<i>Duvillard, S.</i> Ecole des sciences de l'éducation	197-198